



# PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Châteauroux, le 19 juin 2023

## CONCLUSION SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

### **Synthèse des motifs pour l'approbation du projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures de destruction du sanglier (*Sus scrofa*) dans le département de l'Indre pour la campagne cynégétique 2023-2024.**

En application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, a été **mis en ligne le 26 mai 2023** sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, le projet d'arrêté préfectoral fixant les mesures de destruction du sanglier (*Sus scrofa*) dans le département de l'Indre pour la campagne cynégétique 2023-2024.

Le public avait jusqu'au 16 juin 2023 inclus pour faire parvenir ses remarques, par courrier adressé à la DDT ou par courrier électronique.

Il ressort de cette consultation qu'une seule remarque favorable au projet d'arrêté nous est parvenue.

### **Bilan de la participation du public :**

En conséquence, le projet d'arrêté mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux par intérim,



Sylvain BUJEON